

Procès Verbal de La Commission de dérogations en milieu rural

Réunion du : 02 JUIL 2014

2^{ème} Examen

Province : SEUAT
 Commune : cercle FRIHA.
 Nature du projet : Construction d'une unité d'élevage au cercle
 Situation : DINTAN LISSASSFA.
 Références Foncières :
 Pétitionnaire : MOSTAFA et ABDELCADI ABEN RABOUMANE
 Maître d'œuvre : SAÏD BAKH.

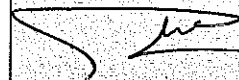
Avis de la Commission Mixte

En l'absence du représentant de la
 D.P.H.U. dossier ajourné.

Ajourné

Avis émis à 11h26m.

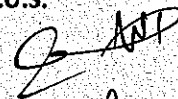
COMMUNE



PROVINCE



A.U.S.



D.P.A



D.R.E.T/D.P.E.T et C.



I.R.H.U/D.P.H

PROTECTION CIVILE

R.A.D.E.E.C/O.N.E.P/
 O.N.E

AUTRES SERVICES

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.